
Lecture de diverses adresses, lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de diverses adresses, lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 163;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22047_t1_0163_0000_1

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Séance du 30 Thermidor an II

(dimanche 17 août 1794)

Présidence de MERLIN (de Douai) (1)

1

On donne lecture des adresses de différentes autorités constituées, corps militaires et sociétés populaires qui félicitent la Convention nationale sur l'énergie qu'elle a montrée dans la nuit du 9 au 10 thermidor, sur les victoires constamment remportées par les armées de la République, et lui demandent de continuer sa surveillance afin de triompher de toutes les factions.

Ces adresses ont été envoyées par le 2^{ème} bataillon du 67^e régiment d'infanterie^a; la société républicaine de Cassaigne^b; la société républicaine de L'Isle-Jourdain, département du Gers^c; les autorités constituées et la société populaire de Montreuil, district de Bourg, département de l'Ain^d; les juges du tribunal du district de Melle, département des Deux-Sèvres^e; les juges composant le tribunal criminel du département de la Charente [-Inférieure]^f; la société populaire de Vallon-sur-Ardèche^g; la société de La Ferté-les-Bois^h; la commune et la société populaire de Gennevilliersⁱ; le conseil général de la commune de Quimper^j; les membres composant le conseil d'administration du 1^{er} bataillon du Nord, au nom du bataillon^k; les juges du tribunal du district de Sarre-Libre^m; la société populaire de la Commune de Caenⁿ; la société populaire de Pamiers^o; et les administrateurs du district du même lieu^p; la société populaire de Belvédère, district de Charolles^q; les membres du comité de surveillance d'Auvillar, district de Valence^r; les administrateurs du district de Commercy^s; la 4^e division de l'armée des Alpes^t; le 4^e bataillon du Nord^u; la société populaire^v et la municipalité de Vivonne, département de la Vienne^w; la société populaire de Lixheim^x; le bataillon de la 1^{ère} réquisition, du district de Vaux [*sic pour* Evaux], département de la Creuse^y; la société populaire d'Orange^z; le comité de surveil-

lance de Chanay [pour Chauny]^a; les canoniers des sections du Temple, de [la rue de] Montreuil et du Museum, de Paris, en garnison à Givet^b; la société populaire de Cozès^c; le 9^e régiment d'hussards^d; la société populaire de Wassigny^e; les administrateurs du district de Carentan^f; le 3^e bataillon de la Nièvre^g; l'hôpital militaire de Clermont-Oise^h; la société populaire de Chinonⁱ; la société populaire de Laurent-Médoc, département du Bec-d'Ambès^j; la société populaire de Lamarche, département des Vosges^k; de Douarnenez, district de Pont-Croix^l; les administrateurs du district de Mont-de-Marsan^m; la commune de Chaligny, district de Nancyⁿ; la société populaire de Genis, département de la Charente-Inférieure^o; celle de Mirambeau, même département^p; les administrateurs du département de l'Isère; le conseil général de la commune de Grenoble; le conseil permanent du district, et les membres du tribunal de district de Grenoble; les administrateurs et l'agent national du district et la société populaire de Chinon, et la commune de Vautry-la-Montagne.

La Convention décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de toutes ces adresses (1).

a

[Le 2^e b^{on} du 67^e régiment d'infanterie, à la Conv.; Josselin (2), 18 therm. II] (3)

Liberté, égalité, fraternité, guerre à mort aux traîtres à la patrie !

Citoyens représentants d'un peuple libre,

Il est donc vrai que des célérités habitoient encore parmi vous au moment où nous croyions être débarrassés de tous ces monstres qui ne tendoient qu'à rendre infructueux les travaux de 6 années de révolution, à celui même où les

(1) P.V., XLIII, 266-268.

(2) Morbihan.

(3) C 316, pl. 1269, p. 3. Mentionné par J. Fr., n° 692.

(1) D'après *Moniteur* (réimpr.), XXI, 515.